



# Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

**Session du 13 mai 2019**

**Sessione di u 13 di maghju di u 2019**

**Rapport N° 2019-24**

**Raportu N° 2019-24**

## **Rapport du Président de la Chambre des Territoires Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii**

**Objet :** **Information sur les journées de travail organisées par l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie de la Corse**

**Oggetu :** **Infurmazioni nantu à i ghjurnati di travagliu urganizati pà l'AUE**

Par délibération n°17/019 du 27 janvier 2017, l'Assemblée de Corse a approuvé la mise en place d'une politique opérationnelle en matière de foncier, de logement et d'aménagement à l'échelle de l'île. Cette politique, dont l'objectif consiste à passer désormais de la phase du Plan, à savoir le PADDUC approuvé le 2 octobre 2015, à celle des projets et des réalisations concrètes, suppose que la Collectivité de Corse et les communes, intercommunalités, PETR, ainsi que l'ensemble des opérateurs concernés sur le territoire, articulent leurs stratégies, projets et actions dans le cadre de démarches partagées.

L'Assemblée de Corse a voulu engager ce travail sous la forme d'une concertation à l'échelle des neuf territoires d'analyse habituellement retenus dans le cadre des politiques de territorialisation de la Collectivité de Corse. Son organisation a été confiée à l'Agence de l'urbanisme et de l'énergie (AUE).

L'objectif poursuivi consiste à bâtir une programmation territoriale intégrée portant sur l'ensemble des domaines de l'investissement public en matière d'aménagement du territoire (logements, infrastructures, équipements publics grands ou petits, stratégies foncières, etc.).

Le résultat des travaux servira de base à la négociation des dispositifs de contractualisation territoriale à venir, que ce soit entre la Collectivité de Corse et l'Etat (futur CPER, dispositif devant succéder au PEI) ou entre la Collectivité de Corse et les collectivités locales.

Dans le cadre de cette démarche, Monsieur Jean Biancucci, Conseiller exécutif et Président de l'AUE, a souhaité informer les élus de la Chambre des Territoires de la tenue d'une journée de travail qui se déroulera le 3 juin 2019 dans ce même hémicycle.

Ce séminaire de travail s'articulera autour d'une courte présentation d'éléments d'état des lieux du territoire dit du « Grand Bastia », puis d'une discussion générale autour des grandes problématiques du développement territorial et des sujets de réflexion que les acteurs locaux conviés pointeront comme prioritaires.



## Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Enfin, l'essentiel de la journée sera consacré à des travaux en petits groupes axés sur les thématiques qui auront été retenues à l'issue de la discussion collégiale.

A l'issue de cette première journée « en atelier », la démarche se poursuivra par un travail technique animé par l'AUE, qui reprendra l'attache des participants et des services pour parvenir à la validation d'un diagnostic partagé par tous, puis préparer les séances de concertation ultérieures qui porteront sur l'établissement de grandes orientations, et enfin, sur une programmation détaillée et chiffrée.

Il est donc prévu d'organiser ce type de réunions sur les neuf territoires de projet de la Collectivité de Corse selon le calendrier suivant :

1. Taravu Sartenais Valincu : le 16 mai
2. Bastia : 3 juin
3. Ouest Corse : 12 juin
4. Centre Corse : 19 juin
5. Extrême Sud : 1<sup>er</sup> juillet
6. Grand Ajaccio : 8 juillet
7. Castagniccia Mare e Monti : 15 juillet
8. Plaine Orientale : 22 juillet

Une première réunion a déjà été organisée en Balagna le 17 avril.

Ces réunions sont à concevoir de manière complémentaire avec I Scontri di i territorii.

En effet, I Scontri di i territorii ont pour objet de rapprocher les élus locaux de la Collectivité de Corse afin de co-construire les nouvelles dispositions du règlement définitif d'aides aux communes et plus globalement de nourrir la réflexion sur la territorialisation des politiques publiques que compte conduire la Collectivité de Corse pour qu'elle tienne compte des réalités locales.

La démarche de l'AUE s'inscrit, elle, dans le cadre d'une planification infrarégionale qui est à comprendre comme la déclinaison opérationnelle du PADDUC par une entrée territoriale en articulation étroite avec les projets locaux visant à proposer un grand programme d'aménagement de la Corse co-élaboré avec les territoires.

Cette approche partagée permettra également une meilleure convergence des fonds publics et une efficacité dans l'action.

*Vi pregu di dibattene.*

Je vous prie de bien vouloir en débattre.